

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 10/03/2025 à 20h00.

Nbr de Membres : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 04/03/2025

Date Affichage : 04/03/2025

Présents : Mrs Paterne (ne prend pas part au vote point 4, CA2024), Freuslon, Lamy, Furcy, Riac et Mmes Bruand, Daubias, Gérard, Saison et Rocheteau (arrivée au point 3).

Présents = 10

Pouvoirs : Mme Dupont a donné pouvoir à Mr Paterne.

Pouvoirs = 1

Votants :

Point 1 et 2 = 10 votants, point 3 et 5 = 11 votants, point 4 = 9 votants.

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2025 : Aucune observation.

Objet : Modification de statuts de la Communauté de communes du Pays Sabolien

Délibération n°100325-01

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 31 janvier 2025 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien pour intégrer l'intérêt communautaire et pour prendre en compte des évolutions souhaitées telles que :

- 1- Le transfert de la compétence Jeunesse par le pilotage et le développement d'une politique intercommunale en faveur de l'enfance (3-10 ans) et de la jeunesse (11-17 ans) avec :
 - * L'organisation et la gestion des accueils de loisirs avec et sans hébergement sur les temps extrascolaires,
 - * La gestion d'un lieu d'accueil dédié aux adolescents sur les temps périscolaires et extrascolaires,
 - * La mise en œuvre d'un Service Information Jeunesse.
- 2- La modification de la compétence Jumelage pour la limiter au seul jumelage de la Communauté de communes avec la Ville de Drohobytch (Ukraine),
- 3- La limitation des animaux errants aux seuls chiens et chats.

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ci-joint la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver, à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien comme énumérée ci-dessus.

Objet : Subventions 2025

Délibération n°100325-02

- Mr Lamy, adjoint présente au conseil municipal le tableau des subventions pour l'année 2025, Il propose d'augmenter les subventions comme présenté sur le tableau.
- Après échange,
- Il est précisé que Mme Daubias ne prend pas part au vote pour l'association du BASC ;

- Il précise qu'un plafond de 250 euros pour les décorations de Noël; seront maintenus pour l'année 2025.
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, décide de verser les subventions 2025 comme présenté ci-contre :

SUBVENTIONS 2025	*
Club des Aînés de BOUESSAY	250€
BASC Bouessay : BASC	800€
(Plafond) Noël (sur présentation de justificatifs)	218.55€
Feu d'artifice (sur présentation de justificatifs)	1 200€
Association des parents d'élèves de Bouessay	270€
Coopérative Scolaire	580€
Voyage scolaire 2025 (30X200€)	6000€
Groupement de défense des cultures-Polleniz	150€
ADMR de Grez en Bouère	820€
Amicale des Pompiers de Bouère	100€
TOTAL	10 388.55€

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

(*) sous réserves de la présentation d'un bilan.

Objet : Compte de gestion « Lotissement de l'Aubépine » 2024

Délibération n°100325-03a

Le compte de gestion du Lotissement de l'Aubépine du receveur, dressé pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 du lotissement de l'Aubépine.

Objet : Compte de gestion budget principal 2024

Délibération n°100325-03b

Le compte de gestion du budget principal du receveur, dressé pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2024 principal.

Objet : Compte administratif du lotissement de l'Aubépine 2024

Délibération n°100325-4a

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr FREUSLON, premier adjoint délibérant sur le Compte Administratif 2024 du lotissement de l'Aubépine dressé par Monsieur Pierre PATERNE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT DE L'AUBEPINE 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		78 054,02	103 065,51	0,00	25 011,49	0,00
Opérations de l'exercice	292 845,42	135 902,23	107 932,23	103 065,51	400 777,65	238 967,74
TOTAUX	292 845,42	213 956,25	210 997,74	103 065,51	425 789,14	238 967,74
Résultats de clôture	-78 889,17		-107 932,23		-186 821,40	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	292 845,42	213 956,25	210 997,74	103 065,51	425 789,14	238 967,74
RESULTATS DEFINITIFS	-78 889,17	0,00	-107 932,23	0,00	-186 821,40	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr FREUSLON, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Compte administratif Budget Principal 2024

Délibération n°100325-04b

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr FREUSLON, premier adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal 2024 dressé par Monsieur Pierre Paterne, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats réportés		260 455,69		181 171,17	441 626,86	0,00
Opérations de l'exercice	329 067,28	357 051,99	133 918,13	17 312,30	462 985,41	374 364,29
TOTAUX	329 067,28	617 507,68	133 918,13	198 483,47	462 985,41	374 364,29
Résultats de clôture		27 984,71	-116 605,83		-88 621,12	
Restes à réaliser						
Réserves						
TOTAUX CUMULES	329 067,28	617 507,68	133 918,13	198 483,47	462 985,41	374 364,29
RESULTATS DEFINITIFS		288 440,40	64 565,34			353 005,74

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que sur chacune des comptabilités annexes; les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- 4) Mr Paterne, maire sort afin de procéder au vote du compte administratif. Le président de séance, Mr FREUSLON, arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Lotissement L'Aubépine : affectation des résultats 2024

Délibération n°100325-05a

Mr Freuslon, premier adjoint, informe le Conseil Municipal présente les opérations effectuées en 2024 sur le budget lotissement de L'Aubépine, elle présente un déficit de fonctionnement de 156 943.19 € (cent-cinquante-six mille neuf-cent-quarante-trois euros et dix-neuf centimes) et un déficit d'investissement de 4 866.72€ (quatre mille huit-cent-soixante-six euros et soixante-douze centimes) et qu'il y a lieu de les affecter sur l'année 2025 comme présenté sur le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget L'Aubépine 2025 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

ANNEXE

Résultat Budgétaire de l'exercice 2024

Affectation du résultat 2024

Budget Lotissement L'Aubépine : Délibération conseil du 10/03/2025

	RESULTAT CA 2023	Affectation cpt 1068	RESULTAT Exercice 2024	RESULTAT CUMULE	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	103 065,51 €		4 866,72 €	- 107 932,23 €	D - € R - €	- €	107 932,23 €
FONCT	78 054,02 €	- €	156 943,19 €	- 78 889,17 €			78 889,17 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : dépenses de fonctionnement	78 889,17 € FB
Total affecté au c/ 1068 : recette d'investissement	
Affecté au 001: dépense ou recette d'investissement (déficit/excédent d'investissement)	107 932,23 € DD
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	78 889,17 €

Objet : Budget Principal : affectation des résultats 2024

Délibération n°100325-05b

Mr Freuslon, premier adjoint, informe le Conseil Municipal que le résultat financier de clôture 2024, de la Commune, présente un excédent de fonctionnement de 27 984.71 € (vingt-sept-mille neuf-cent quatre-vingt-quatre euros et soixante et onze centimes) et un déficit d'investissement de 116 605.83 € (Cent seize mille six cent cinq euros quatre-vingt-trois centimes) et qu'il y a lieu de les affecter pour l'année 2025 comme présenté dans le tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats pour le budget Principal 2025 comme présenté sur le tableau joint en annexe.

Résultat Budgétaire de l'exercice

Affectation du résultat 2024

Budget Commune : Délibération Conseil municipal du 10/03/2025

	RESULTAT exercice précédent	Affectation Investissement	RESULTAT exercice	RESULTAT CUMULE	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	181 171,17 €		- 116 605,83 €	64 565,34 €	D - € R - €	- €	64 565,34 €
FONCT	280 455,69 €	- €	27 984,71 €	288 440,40 €			288 440,40 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							288 440,40 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : recette de fonctionnement							288 440,40 € FR
Total affecté au c/ 1068 : recette d'investissement							- € IR
Affecté au 001: dépense ou recette d'investissement (déficit/excédent d'investissement)							64 565,34 € IR
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							

AFFAIRES DIVERSES :

- Mr le Maire informe le conseil que les travaux de construction des futurs logements sociaux Mayenne Habitat lotissement de l'Aubépine au plus tard en septembre prochain ;
- Naissance : un bouquet de fleurs sera apporté aux parents par Mme Daubias et Mr Furcy
- L'opération « un arbre une naissance » pour les 5 naissances de 2024, aura lieu **le vendredi 11/04 à 18h30**.
- Rappel : commission des impôts directs le lundi 24/03 à 14h15 en mairie.
- Rappel association BASC : tournoi pétanque le 12/04 / Troc plantes le 1^{er} mai.
- Rappel visite du Sénat : mercredi 09/04/2025.
- Mr le Maire propose de modifier les heures d'ouverture au public de la mairie : fermée le samedi matin et ouvert le mercredi matin de 9h à 12h. Après échanges, un essai sera fait jusqu'à la rentrée de septembre.
- Mr le Maire informe qu'un défibrillateur sera financé et installé à l'extérieur devant la porte de la mairie.
- M le Maire informe qu'il a reçu un devis pour une formation d'1 jour PSCI (premiers secours) pour un montant de 915 € ; 7 élus sont intéressés.
- Mme Bruand donne la date du prochain conseil d'école : jeudi 20/03 à 18h30.

QUESTIONS :

- Mr Lamy demande si le devis de l'entreprise DURAND pour les travaux du plateau surélevé a été signé, Mr Freuslon doit les rencontrer prochainement.
- Mr Furcy demande quels sont les travaux en cours actuellement : Mr Paterne informe que les travaux en cours concernent l'étude de sol pour la pose de réseau de gaz.
- Mr Furcy informe qu'un poteau d'éclairage public rue de sablé est endommagé, Mr Paterne se déplacera sur place.
- Mme Daubias demande si un sentier pédestre reliant la zone naturelle et le chemin des barres est réalisable. Mr Freuslon explique que le coût des bornes, clôture, et l'entretien sont trop élevés.

FIN DE SEANCE 21H30.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :
LUNDI 07/04/2025 à 20h30 : BUDGETS PRIMITIFS 2025

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE **Secrétaire de séance :** Tiffany BRUAND



